

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 29 novembre 2017

Convocation du 22 novembre 2017

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGE, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Samantha KEULEN, Fanny CORNUT, Marc PORTIL, Jacques LARNAUDIE-JOLY

Absent : Dominique CHANSARD

Secrétaire de séance : Christelle LACHAUD

Ouverture de séance à 19 h 10.

Jean-Paul GARRIGUE préside la séance. Il demande la validation du dernier procès-verbal du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'un virement de crédits sur le budget primitif 2017 est nécessaire pour pouvoir mandater la facture des Ets VIRGO et les salaires et charges de décembre 2017.

Compte 21316 = + 5 190 €

Compte 6413 = + 6 000

Compte 2313 = - 5 190 €

Compte 61551 = - 1 000 €

Compte 60612 = - 3 000 €

Compte 615231 = - 2 000 €

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} novembre 2017 (3h44/ 35^{ème}) pour la garderie périscolaire. Il précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois d'Adjoints Techniques Territoriaux. Il propose donc de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2017 pour intégrer la création demandée.

Adopté à l'unanimité.

M. GARRIGUE explique aux membres du conseil municipal qu'une indemnité de conseil au taux de 100% doit être versée au receveur municipal M. Thierry LACROIX pour ses prestations de conseil et de gestion. Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983. Une indemnité de 30.49 € lui sera également accordée pour la confection des documents budgétaires. Cette indemnité s'élève à un montant total de 226.73 €.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'il faut renouveler pour 2018 les contrats CNP assurances, relatifs à la protection sociale des agents. Ces contrats permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente au conseil municipal les tarifs des repas cantine et périscolaire pour l'année scolaire 2017-2018. Pour la cantine, suivant le quotient familial, le prix du repas varie de 2.40 € à 5.65 €. Pour le périscolaire, le forfait matin varie de 1.05 € à 1.70 € et le forfait soir de 1.55 € à 2.15 €. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire indique que suite à un courrier de la préfecture en date du 25 octobre 2017, il est demandé de désigner un élu référent sécurité routière. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer M. Serge DESCAT.

La séance est levée à 20H00.

Jean-Paul GARRIGUE

Charles FARGES

Christelle LACHAUD

Fanny CORNUT

Samantha KEULEN

José RIBEIRO

Serge DESCAT

Jacques LARNAUDIE-JOLY